



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 mars 2023

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Délibération n° CC\_2023\_68  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,

M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice

BARUSSEAU, M. Philippe CREACHCADEC à M.

Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M.

Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX à

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Céline

VIOLLET à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme

Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.

Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Supplémentaire - Budget Annexe  
"Régie des déchets" -Exercice 2023

Le 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gaby TOUZINAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Joseph DE MINIAC, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Gaby TOUZINAUD

**RAPPORT**

Le rapporteur expose que le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Régie des déchets » a fait apparaître respectivement le résultat de clôture, les restes à réaliser en investissement en dépenses.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend :

- L'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2022,
- La prise en compte des restes à réaliser d'investissement.

Outre ces deux aspects, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

Après en avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2022, par délibération n°2022-210 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2022 du Budget Annexe « Régie des déchets » voté le 30 mars 2023, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Régie des déchets »,

Considérant qu'il convient de prendre en compte de l'affectation du résultat du Budget Annexe « Régie des déchets »,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets a formulé un avis favorable le 21 mars 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2023,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à + 354 595,52 €.

1. Les recettes correspondent à la reprise du résultat (chap.002) pour + 354 595,52 €.
2. Le détail des dépenses d'un montant de 354 595,52 € figure sur le document ci-dessous.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 050 726,85 €.

1. Les recettes correspondent à :
  - L'excédent reporté N-1 suite à l'affectation des résultats (chap. 001) pour + 3 492 900,85 €,
  - L'annulation du recours à l'emprunt prévu au budget primitif 2023 (chap. 16) pour - 446 300,00 €,
  - L'amortissement des immobilisations (chap.040) pour 4 126,00 €.
2. Les dépenses prennent en compte :
  - L'augmentation de la « réserve » sur le chapitre « immobilisations corporelles » (chap. 21) pour un montant de + 2 861 829,19 €,
  - Les restes à réaliser 2022 pour + 188 897,66 €.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 s'établit, par conséquent, comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses		Chapitres	Recettes	
011	Charges à caractère général	1 318,75 €	70	Produits des services	
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante ANV	100 000,00 €	74	Dotations, subventions...	
66	Charges financières	5 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles titres annulés	50 000,00 €	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles réserve	94 150,77 €	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	013	Atténuation de charges	
023	Virement à la section d'investissement		042	Amortissement des subventions	
042D	Amortissement des immobilisations	4 126,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	354 595,52 €
002	deficit de fonctionnement reporté				
		354 595,52 €			354 595,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses			Recettes	
040	Amortissement des subventions		10	Dotation, fonds divers	
21	Immobilisations corporelles (pour équilibre)	2 861 829,19 €	13	Subvention d'investissement	
	Total des opérations d'équipement	- €	16	Emprunts	446 300,00 €
	dt op32 - matériel de bureau		27	Autres immobilisations financières	
	dt Op36 matériel industriel		040R	Amortissement des immobilisations	4 126,00 €
	dt Op 63 - Conteneurs		021	Virement de la section de fonctionnement	
	dt Op 54 - travaux bâtiment collecte				
	dt Op 86 - Matériel roulant collecte		001	Excédent d'investissement reporté	3 492 900,85 €
	dt Op 86 - Matériel roulant collecte (Réserve)		reports		- €
	reports	188 897,66 €			3 050 726,85 €
		3 050 726,85 €			

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Régie des déchets » pour l'exercice 2023, par chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 6 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de Mme Dominique DEREN et M. Jean-Pierre ROUDIER en son nom et celui de Mme Céline VIOLLET)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Gaby TOUZINAUD



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.